



## Frais succession couple non pacse

-----  
Par nuovo

Bonjour,

Je possède 1 maison achetée il y a 20 ans, avec mon ami. Nous ne sommes ni mariés, ni pacés et sommes âgés de 66 ans.

La valeur actuelle de ce bien est d'environ 350000 euros. Chacun est divorcé et a eu 2 enfants d'une 1ère union.

Nous avons rédigé chacun un testament léguant l'usufruit de nos droits, concernant cette habitation.

Quels seraient les frais de succession, en cas de décès de l'un de nous?

Ces frais peuvent-ils être réduits si on ne veut pas garder l'usage de cette habitation?